

> service de presse

tél. : 01 53 85 66 45

fax : 01 45 55 94 43

mail : presse@iledefrance.fr

La Région invente le capital-risque solidaire

Commission permanente du 10 juillet 2008

Francine Bavay, Vice-présidente chargée du développement social, de la santé, de l'Economie sociale et solidaire et du handicap, a fait adopter ce jour la création du « **Fonds d'investissement Solidaire d'Île-de-France** », une société anonyme à capital variable et à statut coopératif, avec pour objectif un **démarrage effectif avant la fin 2008**.

La Région Ile-de-France s'est appuyée sur une étude réalisée par le cabinet Argos en 2005 sur le financement des activités solidaires, qui a **démontré la nécessité de construire des outils de financement** à long terme, spécifiques à l'économie sociale et solidaire.

En effet, les projets solidaires et environnementaux sont confrontés à des difficultés particulières pour accéder aux ressources structurantes. Frileux, les réseaux bancaires et autres sociétés de capital risque sont réticents à entrer dans le capital de structures dont la finalité sociale est affichée. Si certains se sont fait une spécialité à agir sur ce champ, leur activité reste souvent très limitée et ne constitue pas une réponse en adéquation avec les besoins.

Le fonds d'investissement ainsi créé par la Région s'apparente à une société de capital-risque qui réunira en son sein la Région (49% du capital maximum), des partenaires bancaires ainsi que d'autres partenaires, coopérateurs ou non coopérateurs. Ainsi, le Crédit coopératif et France active ont montré leur intérêt pour la démarche, avec des banques mutualistes et des banques classiques.

Cela permettra, à terme, de **faire appel à l'épargne publique** : une petite partie de l'épargne des franciliens pourra servir par exemple à appuyer le développement de coopératives, de distributeurs de commerce équitable ou encore de fournisseurs de vêtements bio et équitables.

Les cibles d'investissement sont les sociétés de l'Economie sociale et solidaire : **services à la personne, services à l'environnement, commerce équitable, insertion par l'économie, tourisme social et éducation populaire...**

Ces sociétés doivent être en **phase d'amorçage et de premier développement** et ont besoin de lever de 10 000 à 60 000 € de capitaux.

L'objectif de la Région est de mobiliser un capital de l'ordre de 4 M€, **dont 1,75 M € en provenance du budget régional.**

La Région Ile-de-France soutient déjà le microcrédit à travers son appui aux fonds de prêt d'honneur de l'ADIE et sur la garantie bancaire (appui au réseau France Active). **En enrichissant sa gamme d'outils dédiés à l'ESS par la création d'un vecteur de financement de haut de bilan, la Région Ile-de-France joue ici un rôle de pionnière car elle se lance sur un créneau que les autres régions françaises n'ont pas encore exploré, créneau plein de potentiels.**

La Région souhaite ainsi démontrer que le capital-risque peut, aussi, être solidaire et rapporter des bénéfices à ses investisseurs, y compris en termes d'utilité sociale.

Contact presse : Ghislaine Collinet – 01 53 85 66 66